



Bulgarie
Hongrie
Pologne
République tchèque
Roumanie
Slovaquie
Slovénie

Une assistante sociale accueille une réfugiée au Centre d'intégration de Bicske, dans les environs de Budapest (Hongrie).

Europe centrale



| FAITS MARQUANTS |

- Le HCR s'est employé à améliorer la qualité des procédures nationales d'octroi de l'asile par le biais du Further Developing Quality Project (FDQ), mené avec la coopération de cinq pays de la sous-région. Des progrès ont été accomplis pour faire des services d'assurance qualité une partie intégrante des organes gouvernementaux travaillant dans le domaine de l'asile.
- La mise en œuvre d'accords nouveaux ou existants sur la surveillance des frontières a permis au HCR d'aider à renforcer la capacité des garde-frontières à gérer les procédures d'asile. Dans plusieurs cas, cette collaboration a évité le refoulement.
- Plus de 750 personnes, représentant une palette d'homologues gouvernementaux et d'ONG partenaires, ont participé à la formation dirigée par le HCR dans la sous-région. Les thèmes couvraient la protection aux frontières, les entretiens avec les enfants et la réponse à la violence sexuelle et sexiste. Parmi les participants figuraient près de 140 douaniers ou garde-frontières.
- La finalisation d'un outil d'évaluation de l'intégration devrait améliorer la surveillance et aider le plaidoyer sur la base d'éléments factuels.



Environnement opérationnel

En 2010, les réfugiés dans la sous-région ont ressenti les conséquences du ralentissement économique mondial, en particulier du fait de la baisse des offres d'emploi et de la résistance à l'intégration dans les pays d'asile. Néanmoins, le HCR a entretenu de bonnes relations avec les autorités de l'asile et a établi durablement des partenariats stratégiques avec la société civile. Cela l'a aidé à poursuivre ses activités de plaidoyer pour corriger les attitudes négatives de l'opinion à l'égard des personnes relevant de sa compétence. Il a aussi pu mener des interventions relatives à la gestion des frontières, aux législations et pratiques restrictives, aux normes d'accueil, à l'intégration et à l'apatridie.

Le nombre de demandes d'asile en Europe centrale a diminué pour passer à 12 100, soit 37 pour cent de moins que l'année précédente. En même temps, le nombre de personnes recevant une protection internationale dans la sous-région a baissé de plus de 60 pour cent par rapport à 2009. Ce recul est principalement dû à un net fléchissement du nombre de personnes qui ont obtenu une forme complémentaire de protection.

Réalisations et impact

Assurer des procédures d'asile justes et efficaces

Le projet FDQ destiné à développer des régimes d'asile de qualité dans cinq pays d'Europe centrale—Bulgarie, Roumanie, Pologne, Hongrie et Slovaquie—visait à

consolider les services d'assurance qualité établis précédemment au sein des organismes nationaux chargés de l'asile. L'étroite coopération entre le HCR et les autorités étatiques de l'asile sur ce projet a contribué à instaurer des relations ouvertes et constructives. Dans d'autres pays, la coopération bilatérale avec les autorités étatiques a amélioré la qualité des décisions en matière d'asile.

Améliorer l'accès au territoire

Les pays de l'Europe centrale ont resserré la coopération entre leurs autorités chargées de l'immigration et du contrôle aux frontières et les partenaires d'exécution du HCR pour la surveillance des points d'entrée et des aéroports. La coopération a aussi couvert la formation pour identifier et aider les demandeurs d'asile récemment arrivés.

Assurer des conditions d'accueil dignes

Un suivi intensif a permis au HCR et à ses partenaires d'identifier les carences dans les conditions d'accueil et de mettre en évidence des problèmes liés à la détention des demandeurs d'asile. Le HCR s'est efforcé de traiter ces manques avec ses homologues gouvernementaux.

Promouvoir l'intégration et la réinstallation

Un outil d'évaluation de l'intégration sera appliqué dans le cadre d'un projet pilote en 2011 pour mesurer le niveau d'intégration des réfugiés dans les sociétés hôtes. Un certain

nombre de pays ont acquis de l'expérience dans la réinstallation par la mise en œuvre de programmes de réinstallation à petite échelle. Quelques pays de la sous-région ont aussi participé à un programme pilote de réinstallation parrainé par l'Union européenne, dans lequel un petit nombre de réfugiés de Malte ont été intégrés sur place dans les pays d'accueil. La sous-région a continué de gérer deux centres de transit d'urgence pour les réfugiés en route vers une réinstallation dans un pays tiers.

Contraintes

La crise économique et financière mondiale a eu des répercussions négatives sur les capacités nationales en matière d'asile et sur l'intégration des réfugiés dans la sous-région. Dans ces périodes d'austérité financière, les gouvernements préfèrent souvent appliquer un contrôle strict des frontières plutôt que d'investir dans l'accueil des demandeurs d'asile ou dans l'intégration des réfugiés. Dans plusieurs pays, notamment ceux où l'influence des partis politiques opposés à l'immigration s'est étendue, l'opinion publique et le climat général n'ont pas été propices aux personnes relevant de la compétence du HCR.

Dans certains pays, la rotation rapide du personnel ou les réorganisations fréquentes des institutions étatiques ont fait obstacle à une coopération efficace. En dépit des relations cordiales entretenues avec les autorités aux frontières grâce à la collaboration dans la surveillance des frontières, des entraves au flux d'information et la transparence limitée de la surveillance des frontières demeurent préoccupantes. Dans plusieurs pays, le recours accru à la détention des demandeurs d'asile, qui n'est pas toujours fondé sur des motifs régulés par la loi et ne se déroule pas toujours dans des conditions satisfaisantes, a motivé de graves inquiétudes.

Opérations

En **Bulgarie**, le HCR et ses partenaires ont surveillé les centres d'accueil et ont réalisé des consultations sociales pour plus de 325 demandeurs d'asile. L'Organisation a aussi prodigué une aide juridique et a représenté plus de 2000 demandeurs d'asile.

Le HCR a aidé les autorités bulgares à rédiger le nouveau programme national d'intégration des réfugiés, qui inclut un solide mécanisme d'application. De plus, trois réunions d'experts sur l'intégration ont été organisées. La Bulgarie s'est

préparée à mettre en œuvre un programme de réinstallation à petite échelle, en créant à cette fin un groupe de travail auquel le HCR participe. Les partenaires d'exécution du HCR ont dispensé des conseils juridiques dans près de 250 cas concernant des demandeurs d'asile apatrides.

En **Hongrie**, où la capacité de détention administrative des demandeurs d'asile a été portée de 300 à 630 places, le HCR a engagé une ONG partenaire pour conduire un suivi rigoureux de la détention. Ainsi que l'a recommandé le HCR, des centres de détention administrative qui étaient inférieurs aux normes ont été fermés et des critères minimaux pour les conditions de détention ont été introduits dans la législation.

En réponse aux changements proposés à la législation sur l'asile, le HCR est parvenu à négocier avec les autorités pour éviter une détérioration des normes relatives aux procédures. Dans un projet pilote, le partenaire d'exécution du HCR a assuré des consultations psychosociales pour le personnel de gestion des frontières à l'aéroport de Budapest, ce qui a permis d'améliorer leur attitude à l'égard des demandeurs d'asile arrivant là-bas.

En **Pologne**, le HCR et ses partenaires ont établi un centre spécial possédant des services d'experts afin de conseiller les personnes détenues pour entrée illégale dans le pays. Les conditions dans 12 des 14 centres de réception ont été examinées ; elles ont en général été trouvées satisfaisantes. L'accord sur la surveillance des frontières passé en 2009 avec les garde-frontières polonais a été renforcé en mai 2010, date à laquelle le rôle du partenaire d'exécution du HCR dans le travail de surveillance aux frontières a été officiellement reconnu. Le Haut Commissariat a mené une recherche sur les réfugiés sans-abris et a organisé un séminaire sur l'accès des réfugiés au logement, au marché du travail et à l'éducation. Le HCR a continué de faire pression en faveur de l'adhésion de la Pologne aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie.

La **République tchèque** a préféré ne pas participer au projet FDQ mais elle a coopéré avec le HCR pour améliorer la qualité des décisions sur l'asile. Le succès de l'engagement et des interventions du HCR sur des cas de personnes lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles, intersexuelles et en rapport avec l'appartenance sexuelle a contribué à des améliorations dans les pratiques pour cette catégorie de demandes. Le HCR a travaillé avec ses partenaires d'exécution pour mener des recherches sur l'intégration des

Budget et dépenses en Europe centrale | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1	PILIER 2	Total
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	
Bureau régional en Hongrie¹	Budget	10 560 527	569 373	11 129 900
	Dépenses	7 170 754	374 503	7 545 257
	Budget total	10 560 527	569 373	11 129 900
	Total des dépenses	7 170 754	374 503	7 545 257

¹Inclut les activités en Bulgarie, République tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

réfugiés, en particulier sur leur accès au logement, à l'emploi, à l'éducation et à la nationalité.

En été 2010, la République tchèque a reçu une quarantaine de réfugiés réinstallés. De plus, dix réfugiés sont arrivés dans le pays pour une réinstallation d'urgence. Le HCR et son partenaire d'exécution ont surveillé de près leur intégration. L'Organisation a aussi réalisé une enquête sur l'accès des réfugiés à la nationalité et assure le suivi de ses recommandations.

En **Roumanie**, le HCR a travaillé avec de nouveaux partenaires d'exécution sur l'intégration, les services sociaux et l'éducation des réfugiés, aussi bien dans le centre de transit d'urgence à Timisoara que parmi le premier groupe de réfugiés réinstallés en Roumanie. Le transit de quelque 150 personnes par le centre de Timisoara a facilité leur réinstallation dans des pays tiers.

À la mi-2010, la Roumanie a reçu quelque 40 réfugiés réinstallés. Le HCR suit attentivement leur intégration et s'efforce de résoudre leurs difficultés particulières d'intégration avec le concours du Gouvernement.

Le HCR a convaincu les autorités des frontières d'ajouter un certain nombre de questions au questionnaire utilisé pour les migrants clandestins, afin d'améliorer l'identification de ceux qui pourraient être en quête de protection internationale. Une nouvelle brochure qui donne des informations sur les procédures d'octroi de l'asile, en particulier pour les enfants séparés, a fait l'objet d'un projet pilote. Le HCR a organisé une conférence sur l'apatridie, après quoi un groupe de travail a été créé sur la question.

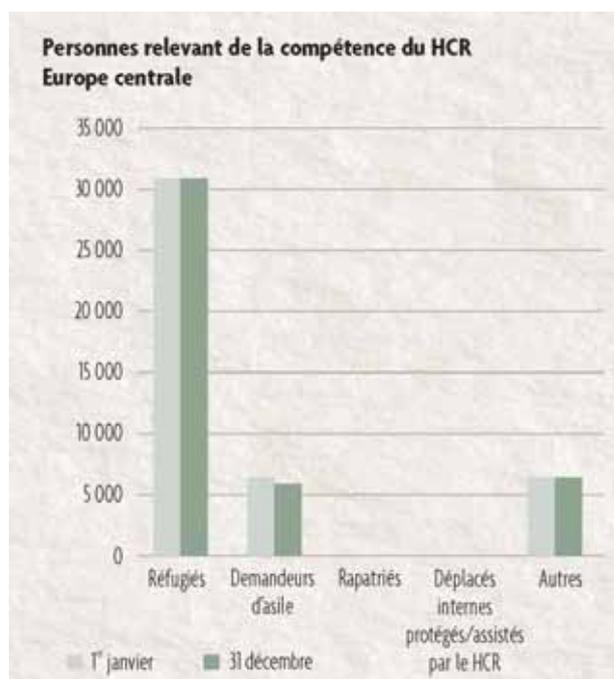
En **Slovaquie**, le HCR a surveillé les conditions dans les centres d'accueil et a négocié avec succès avec les autorités pour corriger les inégalités dans les services fournis. Le HCR et son partenaire d'exécution ont pu mener des activités de surveillance des frontières. L'inclusion d'échange d'informations transfrontalières avec des homologues en Ukraine a amélioré la surveillance des frontières par le HCR et son partenaire d'exécution.

En **Slovénie**, où le HCR n'a pas de bureau, les relations avec les organisations partenaires ont été analysées et reconduites, avec pour résultat la reprise des activités de surveillance des frontières en août 2010. Même si la Slovénie n'a pas participé au projet de suivi sur la qualité des procédures d'octroi de l'asile, la majorité des décisions de première instance ont été examinées au nom du HCR.

Des activités de renforcement des capacités ont été mises en œuvre et le HCR encourage l'adhésion de la Slovénie à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le groupe de travail sur la violence sexuelle et sexiste est parvenu à résoudre six affaires. Huit personnes sont arrivées de Malte au titre du projet pilote de réinstallation de l'Union européenne, et le HCR surveille leur intégration.

Informations financières

La nette diminution du budget dans cette sous-région est due principalement au fait qu'à compter de 2010, le budget des opérations en Turquie figure dans le chapitre relatif à l'Europe orientale et ne fait donc plus partie du budget de cette sous-région. Les dépenses dans cette sous-région se rapportent essentiellement à un plaidoyer accru et au renforcement des capacités pour toutes les priorités opérationnelles, mais tout particulièrement dans le domaine des solutions durables.



Contributions volontaires pour l'Europe centrale | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER Programme pour les réfugiés	Tous les piliers	Total
EUROPE CENTRALE - SOUS-RÉGION			
États-Unis d'Amérique		1 259 000	1 259 000
Europe centrale - Sous-total	0	1 259 000	1 259 000
CHYPRE			
Chypre		2 442	2 442
Chypre - Sous-total	0	2 442	2 442
HONGRIE			
Commission européenne	105 209		105 209
Hongrie - Sous-total	105 209	0	105 209
ROUMANIE			
Organisation Internationale pour les Migrations	82 592		82 592
Roumanie - Sous-total	82 592	0	82 592
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE			
États-Unis d'Amérique	254 655		254 655
République slovaque - Sous-total	254 655		254 655
AUTRES PAYS - EUROPE CENTRALE			
Commission européenne	630 620		630 620
Organisation Internationale pour les Migrations	57 179		57 179
Autres pays - Europe centrale - Sous-total	687 800	0	687 800
Total	1 130 256	1 261 442	2 391 698

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".